Le 11 février 2020

Objet : Information sur la mise en concurrence des lignes IC Nantes-Lyon et Nantes-Bordeaux

Civilité,

En janvier 2019, l’Etat, Autorité Organisatrice des lignes de Trains d’Equilibre du Territoire (TET), a annoncé son intention de mettre en concurrence les lignes Intercités Nantes-Lyon et Nantes-Bordeaux.

L’avis de concession, qui lance la procédure de mise en concurrence de ce marché, a été publié le 27 janvier 2020. Les opérateurs ferroviaires intéressés pourront candidater pour répondre à l’appel d’offres à venir, au même titre que SNCF Voyageurs.

Dès aujourd’hui, l’entreprise souhaite vous apporter de la visibilité sur cet appel d’offres, les conséquences possibles et son calendrier prévisionnel. **A cet effet, vous trouverez ci-joint un livret récapitulant les informations utiles à la bonne compréhension du processus.**

La présente information a pour objectif de vous apporter des clés de compréhension dès le lancement de la procédure de mise en concurrence. **Elle** **ne signifie pas que vous serez personnellement concerné en cas de reprise de l’exploitation par un nouvel opérateur**.

Ces informations font également l’objet d’une communication interne plus large. En cas de changement d’attributaire, une nouvelle communication serait diffusée, permettant à ceux qui souhaitent rejoindre le nouvel employeur de se porter volontaires.

Nous ne manquerons pas de vous tenir plus amplement informé lorsque le nom de l’opérateur choisi par l’Autorité Organisatrice aura été annoncé.

**Soyez assuré(e) que SNCF Voyageurs met tout en œuvre pour remporter cet appel d’offres et continuer ainsi à réaliser le service relatif à l’exploitation de ces deux lignes.**